

« S'ENGAGER POUR MIEUX BÂTIR VOS PROJETS »

**IMAGINE
LE GROUPE
SAMSE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024
BROCHURE DE CONVOCATION**

23 MAI - 14H



AVIS DE CONVOCATION

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Annuelle de SAMSE se tiendra le jeudi 23 mai 2024 à 14 heures, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement du mandat de Stéphanie PAIX, en qualité d'administratrice,
- Renouvellement du mandat de DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administratrice et constatation du changement de son représentant permanent,
- Nomination de Mathilde YAGOUBI en qualité de nouvelle administratrice,
- Nomination de FIDELIANCE AUDIT en charge de la certification des informations en matière de durabilité,
- Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2023 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2023,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023,
- Approbation de la politique de rémunération d'Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de la politique de rémunération de Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de la politique de rémunération d'Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de la politique de rémunération de François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de la politique de rémunération de Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2024,
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions,

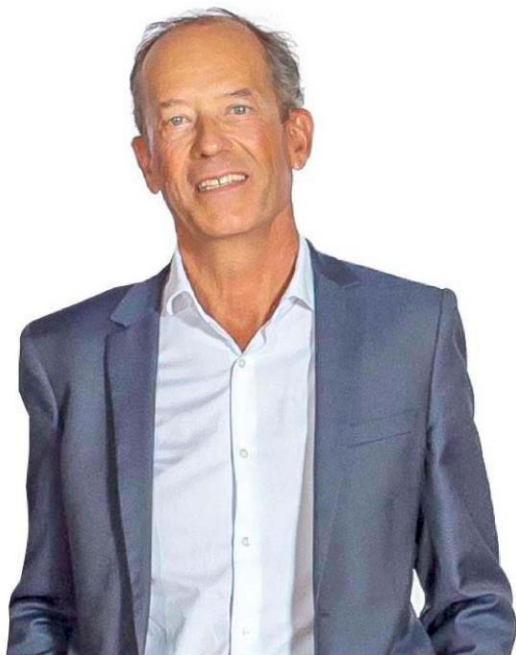
Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées,

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Pouvoirs pour les formalités.

EDITO



Olivier Malfait

Président du Conseil d'Administration

Nous clôturons l'année 2023 avec satisfaction, portés notamment par de bons résultats, qui sont le reflet du très grand engagement des équipes. Cette réussite est le fruit d'une stratégie claire et d'une exécution déterminée, confortant ainsi notre position de numéro 2 du Négoce de matériaux en France.

Au cours de cette année contrastée, nous avons su, par une très grande proximité, répondre aux besoins de nos clients pour toujours plus de satisfaction.

Fin 2023, le groupe est entré en négociation exclusive, visant un rapprochement avec VM Matériaux (enseignes VM Matériaux, LNTP et Cominex). Cette alliance, qui reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles, permettra de consolider notre maillage par une extension de notre présence sur le territoire national, ouvrant de nouvelles opportunités.

Cette croissance, significative et impliquante pour notre groupe, s'inscrit en droite ligne avec notre stratégie de conquête de nouveaux territoires. VM Matériaux partage nos valeurs et notre vision. Ce rapprochement se fera dans la préservation de ses enseignes et de sa culture, permettant ainsi une intégration harmonieuse au sein de notre groupe.

En 2024, notre stratégie de développement privilégiera la mise en place de coactivités (spécialistes et généralistes sur un même site), favorisant les synergies et limitant l'emprise foncière de nos agences.

Notre groupe s'attache ainsi à poursuivre une croissance raisonnée prenant en compte les enjeux environnementaux.

Les années à venir s'annoncent tout à la fois tumultueuses et passionnantes et nous pourrions compter sur l'énergie et la formidable capacité d'adaptation de l'ensemble des équipes pour relever les défis de demain.



Laurent Chameroiy

Directeur Général

Vision

Le pilotage d'une entreprise et la conduite d'une automobile ont, me semble-t-il, un certain nombre de points communs.

Outre le fait qu'il convient de savoir où l'on veut aller et de choisir le meilleur itinéraire, il importe, pendant tout le trajet, de regarder loin devant, et ce d'autant plus que l'on roule vite. La conduite « le nez dans le guidon » ne permet ni de déceler des opportunités à saisir, ni de contourner les obstacles que l'on ne manquera pas de trouver sur sa route.

C'est sans doute ce qu'a voulu dire Jack Ma, le talentueux fondateur et patron d'Alibaba quand il écrit : « Tout le monde peut avoir du succès à un moment, mais seuls ceux qui sont prêts à changer pour bâtir l'avenir et à en payer le prix méritent le respect. Revenons à notre mission et à notre Vision. »

C'est pourquoi je salue le très remarquable travail accompli au cours de l'année écoulée par Olivier Malfait et Laurent Chameroi.

Sous le titre « Imagine 2030 », ils ont éclairé la route qu'ils projettent de suivre jusqu'à la fin de la décennie.

Et surtout, ils ont embarqué l'ensemble des collaborateurs du groupe dans cette Vision.

L'équipe « Imagine 2030 » a conçu des parcours sous forme d'ateliers de partage entre les différentes enseignes du groupe pour identifier les grands projets des années à venir répondant aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

L'aspect participatif et collaboratif a été déterminant dans cet exercice puisque c'est la totalité des collaborateurs, soit plus de 6 000 personnes qui ont pu ainsi s'approprier l'avenir du groupe, créant ainsi un mouvement exceptionnel d'entreprise voulu et vécu par tous.

Aujourd'hui, tous regardent et œuvrent dans la même direction. Ils agissent ensemble pour atteindre la destination.

Patrice Joppé

Président du Conseil de Surveillance
DUMONT INVESTISSEMENT



COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, UPTEVIA, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,
- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2, ou en le téléchargeant sur le site internet de la société groupe-samse.fr.

MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité en cours de validité, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,
- **pour l'actionnaire au porteur** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Retrouvez tous les documents disponibles concernant cette Assemblée sur le QR Code ci-dessous



COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- 1 Pour voter par correspondance : Compléter l'ensemble des rubriques dédiées au vote par correspondance
- 2 Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée : Cocher la case prévue à cet effet
- 3 Dater et signer le formulaire

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

SAMSE
 Société Anonyme au capital de 3 458 084 €
 Siège social : 2 rue Raymond Pitet
 38100 GRENOBLE
 056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 Convocée le 23 mai 2024 à 14 heures

COMBINED GENERAL MEETING
 To be held on May 23rd 2024 at 02.00 pm

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY			
Identifiant - Account			
Nombre d'actions Number of shares	Nominatif Registered	Vote simple Single vote	
		Vote double Double vote	
	Porteur Bearer		
Nombre de voix - Number of voting rights			

<p>1</p> <p>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)</p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th> <th></th> <th>A</th><th>B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Out / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Out / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Out / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Out / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Out / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante. In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.</p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je m'abstiens. / I abstain from voting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint [see reverse (4)] Mr./ Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf. <input type="checkbox"/></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : To be considered, this completed form must be returned no later than:</p> <p>sur 1^{ère} convocation / on 1st notification 19 mai 2024 / May, 19th 2024</p> <p>sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification</p> <p>à la société / to the company</p> <p>SAMSE A l'attention de Elodie OUABDESSELAM</p>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		A	B	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>2</p> <p>JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cf. au verso (3) I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING See reverse (3)</p> <p>JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr. Mrs or Miss, Corporate Name</p> <p>Adresse / Address</p> <p>ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque. CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.</p> <p>Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1) Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)</p> <p>3</p> <p>Date & Signature</p>
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		A	B																																																																																																																																																																																																						
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Out / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						
											Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																						

Le formulaire complété, daté et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à la société :

- soit par courrier postal, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,
- soit par email à l'adresse suivante : service-assemblees@samse.fr

et reçu trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 19 mai 2024 au plus tard.

ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE

DIRECTION GENERALE

Laurent CHAMEROY

Directeur Général

Arnaud BERIOT

Directeur Général Délégué

François BERIOT

Directeur Général Délégué

Yannick LOPEZ

Directeur Général Délégué

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier MALFAIT

Président du Conseil d'Administration

Patrice JOPPE

Administrateur

Martine PACCOUD

Administratrice indépendante

Stéphanie PAIX

Administratrice indépendante

DUMONT INVESTISSEMENT

Administratrice

Représentée par Martine VILLARINO

Guillaume MANIGNAL

Administrateur salarié

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Fin janvier 2023, par l'intermédiaire de sa filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS, le Groupe SAMSE a pris une participation à hauteur de 45 % dans le Groupe PROVVEDI, spécialisé dans l'exploitation forestière, la scierie et la deuxième transformation du bois. Les 55 % complémentaires ont été acquis par le Groupe PLATTARD, lui-même faisant partie des entités mises en équivalence du Groupe SAMSE. Le Groupe PROVVEDI réalise un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros et emploie près de 60 personnes.

Dans le cadre du développement de sa filière TP/EAU, le Groupe a acquis le 2 octobre 2023, 100 % des sociétés GEMOISE-PLAST et GEMOISE PARIS implantées sur trois sites en région parisienne, réalisant un chiffre d'affaires annuel de 29 millions d'euros et employant 26 salariés.

MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DU PERIMETRE

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de CHRISTAUD est passée à 100 %.

Acquisition par CHRISTAUD de 100 % des titres de GEMOISE-PLAST et de GEMOISE PARIS.

Acquisition par PLATTARD SAS (55 %) et ETS PIERRE HENRY ET FILS (45 %) de 100 % des titres de PROVVEDI INDUSTRIE.

REORGANISATION DU PERIMETRE

Dans le cadre des restructurations internes, les opérations suivantes ont été réalisées :

DORAS a cédé à SOCOBOIS, avec effet au 1^{er} janvier 2023, deux fonds de commerce situés à Montmorot (Jura) et Saint Dizier (Haute-Marne) et une branche d'activité située à Dracy-Le-Fort (Saône et Loire).

Transmissions Universelles de Patrimoine :

- REMAT SERVICES à SAMSE, avec effet au 1^{er} janvier 2023,
- FAVERET à DORAS, avec effet au 3 novembre 2023.

Fusion absorption ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES et ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES par COMPTOIRS DU SUD, avec effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2023.

DEROULEMENT DE L'EXERCICE

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2023	2022	% de var.
Chiffre d'affaires	1 889,3	1 911,8	-1,2
Résultat opérationnel courant	104,3	125,4	-16,8
Résultat opérationnel	101,9	125,2	-18,6
Résultat financier	-3,4	-3,0	10,7
Charge d'impôt	-26,3	-32,6	-19,5
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	7,1	8,3	-14,2
Résultat net des sociétés intégrées	79,3	97,8	-18,9
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	76,4	94,9	-19,4

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 889,3 M€ au 31 décembre 2023, en diminution de 1,2 % par rapport à 2022.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce est en baisse de 2,1 % sur l'exercice 2023, pour atteindre 1 482,3 M€.

L'activité Bricolage finit en croissance de 2,4 %, supérieure aux tendances du marché, et conserve un très bon niveau de performance.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2023	2022	% de var.
Négoce	1 482,3	1 514,2	-2,1
Bricolage	407,1	397,6	2,4
Total Groupe	1 889,3	1 911,8	-1,2

2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 104,3 M€ en retrait de 16,8 % (soit -21,1 M€) comparé à 2022.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en baisse de 21,9 % pour s'établir à 78,7 M€ au 31 décembre 2023. Le résultat du Négoce bénéficiait d'un contexte économique particulièrement favorable sur l'exercice 2022. L'activité Bricolage fait apparaître un Résultat Opérationnel Courant de 25,6 M€, en progression de 1,0 M€ (+4,0 %), en comparaison à une année 2022 très dynamique.

Les charges externes augmentent de 9,0 M€ (+9,2 %), impactées notamment par la hausse des frais d'entretien des matériels, des honoraires et des frais de déplacement.

Les coûts de fret diminuent de 6,3 M€ et les charges de personnel sont stables d'une année sur l'autre.

Les encours clients ont fait l'objet d'un suivi continu tout au long de la période, et les retards de paiement ont particulièrement été examinés. Les dotations nettes liées au risque client s'améliorent de 2,4 M€ au 31 décembre 2023 par rapport à 2022.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 101,9 M€ en diminution de 23,3 M€ par rapport à 2022.

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -3,4 M€ au 31 décembre 2023 assez proche du niveau de l'exercice 2022 (-3,0 M€).

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt s'élève à 26,3 M€ et affiche un taux d'impôt apparent stable par rapport à 2022.

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 7,1 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2022.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 79,3 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe s'établit à 76,4 M€ contre 94,9 M€ en 2022.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dettes financières non courantes	322,1	293,0
Dettes financières courantes	82,8	77,7
Trésorerie active	-192,2	-184,6
Endettement net	212,7	186,1

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2023	2022	% de var
Chiffre d'affaires	725,7	749,3	-3,2
Résultat d'exploitation	27,0	38,2	-29,4
Résultat financier	29,6	29,0	2,1
Résultat exceptionnel	-0,8	-1,5	46,1
Participation	2,3	3,2	-26,9
Impôt sur le résultat	5,4	8,6	-36,6
Résultat net	48,0	54,0	-11,0

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2023 s'élève à 725,7 M€ contre 749,3 M€ en 2022, ce qui représente une baisse de 3,2 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 38,2 M€ en 2022 à 27,0 M€ en 2023, soit une baisse de 29,4 % : les produits d'exploitation se situent à 743,7 M€ et les charges à 716,8 M€.

Le résultat financier est relativement stable entre les deux exercices, et est principalement composé de la distribution des dividendes des filiales.

Le résultat exceptionnel qui était de -1,5 M€ en 2022 ressort à -0,8 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 2,3 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,4 M€, le résultat net s'établit à 48,0 M€, en baisse de 11,0 % par rapport au résultat 2022.

Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 de fixer le dividende à verser à 10,00 € par action soit un dividende total de 34 580 840,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2020	8,00 €*
2021	16,00 €
2022	16,00 €

* Hors dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

PERSPECTIVES 2024

Les perspectives sur l'année 2024 sont assez pessimistes sur le marché de l'immobilier neuf et restent plutôt bien orientées sur le marché du Bricolage et de la rénovation. Dans ce contexte, le Groupe sait pouvoir compter sur sa structure financière solide et sa capacité d'adaptation pour réagir aux fluctuations du marché.

Le Groupe entend poursuivre la stratégie de développement géographique de son réseau de distribution existant. A ce titre, un protocole d'accord a été signé avec le Groupe Hérige (annoncé le 7 février 2024) en vue de reprendre sa branche Négoce (regroupant les enseignes VM Matériaux, LNTP, Cominex). Cette opération reste soumise aux autorisations réglementaires usuelles. Présentes sur le Grand Ouest de la France, les enseignes de négoce du Groupe Hérige réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 400 millions d'euros avec un réseau de 79 points de vente et 1 155 collaborateurs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 48 011 154,62 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 196 173 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 79 340 654 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 76 432 495 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 10,00 € par action ; il sera versé à compter du 24 juin 2024 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2023, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende de 34 580 840,00 € résultera de la distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice qui s'élève à 48 011 154,62 €.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2020	8,00 €*
2021	16,00 €
2022	16,00 €

* Hors distribution exceptionnelle de 8,00 € par prélèvement sur les réserves, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Résolution 5 - Renouvellement du mandat Stéphanie Paix

Le mandat d'administratrice de Stéphanie Paix arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 21 mars 2024, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Résolution 6 - Renouvellement du mandat de DUMONT INVESTISSEMENT et constatation du changement de son représentant permanent

Le mandat d'administratrice de DUMONT INVESTISSEMENT arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 21 mars 2024, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre acte du changement de représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT, désormais représentée par Guylène Riera en remplacement de Martine Villarino.

Résolution 7 - Nomination de Mathilde Yagoubi en qualité de nouvelle administratrice

Lors de sa séance du 21 décembre 2023, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation, la nomination de Mathilde Yagoubi en qualité de nouvelle administratrice, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Résolution 8 - Nomination de FIDELIANCE AUDIT en charge de la certification des informations en matière de durabilité

Dans le cadre de la directive européenne sur le rapport de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD), la société sera amenée, à publier compter de 2025, des informations en matière de durabilité certifiées par un tiers vérificateur.

Lors de sa séance du 21 mars 2024, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité d'Audit, a décidé de soumettre à votre approbation la nomination de la société FIDELIANCE AUDIT en qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI), société par actions simplifiée au capital de 390 670 €, dont le siège est à Paris (75008), 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 302.316.674, en charge de la certification des informations en matière de durabilité, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Résolutions 9 à 14 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2023 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2023 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'enregistrement universel au chapitre 2.3.

Résolutions 15 à 20 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2024.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 21 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 260 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 22ème résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 22 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 23 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En euros)

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	725 689 822	749 335 316	705 689 061	597 915 826	603 261 161
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	69 026 146	81 822 099	69 754 917	52 116 361	48 196 558
Impôts sur les bénéfices	5 427 763	8 554 846	11 162 165	7 129 273	5 396 281
Participation des salariés	2 321 519	3 174 383	3 500 636	1 714 557	1 172 237
Dot. nettes amortissements et provisions	13 265 709	16 130 899	11 176 259	17 881 732	16 889 992
Résultat net	48 011 155	53 961 971	43 915 857	25 390 800	24 738 048
Résultat distribué	34 580 840	55 329 344	55 329 344	25 390 800	24 738 048
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions Résultat après impôt, participation	17,72	20,27	15,93	12,51	12,04
Résultat net par action	13,88	15,60	12,70	7,34	7,15
Dividende attribué (*)	10	16	16	8	8
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 660	1 662	1 607	1 556	1 573
Masse salariale	62 275 199	60 811 917	57 434 053	51 315 817	52 495 586
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	25 672 933	27 384 756	25 034 436	21 611 400	19 502 448

(*) Hors distribution exceptionnelle du 11 décembre 2020 d'un montant de 8 € par action

TEXTE DES RESOLUTIONS

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 48 011 154,62 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 196 173 € et qui ont donné lieu à une imposition de 49 043 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	48 011 154,62 €
- A la distribution d'un dividende de 10,00 € par action	34 580 840,00 €
- Au compte Autres Réserves	13 430 314,62 €
Total	48 011 154,62 €

Ainsi, le dividende s'élève à 10,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 10,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 24 juin 2024.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2020	8,00 €*
2021	16,00 €
2022	16,00 €

* Hors distribution exceptionnelle de 8,00 € par prélèvement sur les réserves, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement de Stéphanie PAIX, en qualité d'administratrice*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice de Stéphanie PAIX, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Sixième résolution (*Renouvellement de DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administratrice et constatation du changement de représentant permanent*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice de DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

En outre, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prend acte du changement de représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT, désormais représentée par Guylène RIERA en remplacement de Martine VILLARINO.

Septième résolution (*Nomination de Mathilde YAGOUBI, en qualité de nouvelle administratrice*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Mathilde YAGOUBI en qualité de nouvelle administratrice, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Mathilde YAGOUBI a, préalablement à la présente Assemblée, déclaré accepter par avance lesdites fonctions et n'être soumise à aucune incompatibilité pour l'exercice de ses fonctions.

Huitième résolution (*Nomination de FIDELIANCE AUDIT en charge de la certification des informations en matière de durabilité*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer la société FIDELIANCE AUDIT en qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI), société par actions simplifiée au capital de 390 670 €, dont le siège est à PARIS (75008), 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 302.316.674, en charge de la certification des informations en matière de durabilité, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société FIDELIANCE AUDIT a préalablement à la présente Assemblée, déclaré accepter par avance lesdites fonctions et n'être dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi.

Neuvième résolution (*Approbaton des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2023 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Dixième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Onzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Douzième résolution (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux

dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Treizième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Quatorzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2024, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Seizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Laurent CHAMEROY, Directeur Général, pour l'exercice 2024, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-septième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en

application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2024, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-huitième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de François BERIOT, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2024, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-neuvième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2024, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Vingtième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2023 de la société, au chapitre 2.3.

Vingt-et-unième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2023, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 30 121 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 315 687 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 260 € par action soit un montant maximal d'achat de 82 078 620 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 19ème résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-deuxième (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Vingt-troisième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

FORMULE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

SAMSE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2024

Je soussigné (e) :

Nom et prénom

Adresse postale

Adresse mail

Propriétaire de _____ actions de la société SAMSE,

Ayant pris connaissance des documents joints à la présente formule, se rapportant à l'Assemblée Générale précitée,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à _____ le _____ 2024

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire peut, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

<p><i>Cette demande est à adresser à :</i> SAMSE Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM Par voie postale : 2 rue Raymond Pitet - CS 70020 - 38030 Grenoble Cedex 2 ou Par email : service-assemblees@samse.fr</p>
--